



BULLETIN D'ADHÉSION NON PRATIQUANT - Saison 2022-2023

Nouveauté : La Fédération généralise la dématérialisation du support licence. Lorsque le club enregistre le licencié dans le Système de Gestion de la Fédération, la licence dématérialisée sera automatiquement envoyée en format PDF à l'adhérent dont l'adresse mail est renseignée. **(Donc le club n'imprimera et ne distribuera plus les licences)**

IMPORTANT : La licence associative non pratiquant (IRA ANP) est destinée aux personnes qui ne peuvent pas ou plus randonner et qui désirent néanmoins être adhérentes afin de participer à toutes les activités autres que la randonnée. Elle offre les mêmes garanties d'assurance que la licence pour **randonner mais ne nécessite pas la présentation d'un certificat médical.**

Vous : NOM _____ Prénom _____ Date naissance _____

Conjoint : NOM _____ Prénom _____ Date naissance _____

Adresse : _____

Courriel (1) : _____ @ _____ Tél : _____

(1) : A renseigner obligatoirement, afin de recevoir sa licence.

Personne à prévenir en cas d'accident : _____ N° de tél. : _____

COTISATIONS (valable du 01/09/2021 au 31/08/2022)

A régler

- Individuelle (ANRPV : 8 € + licence IRA ANP : 26,70 €).....**34,70 €**

- Couple (ANRPV : 16 € + 2 licences FRA ANP : 53,40 €).....**69,40 €**

- **Si abonnement** un an à la revue Passion Rando : ajouter 10 € (facultatif)

Date : _____ Signature :

Le dossier est à envoyer à Olga Malgouyres – 5 Les Hameaux de Saze– 30650 SAZE - et devra comporter les pièces suivantes :

- 1- Ce bulletin d'adhésion, dûment rempli et signé.
- 2- Le chèque établi à l'ordre de l'A.N.R.P.V.

Le cas échéant :

* Si pas d'adresse mail et pas de personne référent qui transmet les informations, fournir :

- 6 enveloppes format 162 x 229 autocollantes à vos nom et adresse, **timbrées pour moins de 20 g**, pour recevoir les diverses notes d'information.